

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 386f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Manifeste pour une nouvelle urbanité: le Congrès adopte la Charte urbaine européenne II

Strasbourg, 29.05.2008 - A l'occasion de sa session plénière à Strasbourg (France), le Congrès a adopté la *Charte urbaine européenne II : Manifeste pour une nouvelle urbanité*. Ce Manifeste est un message ambitieux et exigeant pour les élus locaux, les citoyens et tous les acteurs du développement urbain.

Les villes sont le lieu privilégié de l'adaptation aux nouvelles conditions économiques, sociales et environnementales de nos sociétés contemporaines et ce Manifeste tente de dégager un ensemble de principes pour une nouvelle urbanité. Il vient compléter et actualiser la Charte urbaine de 1992 pour mettre en œuvre dans les politiques publiques une gouvernance éthique et renouvelée, un changement des pratiques dans la perspective d'un développement durable et d'une plus grande solidarité.

En présentant le projet de texte, Myriam Constantin, membre du Congrès, a rappelé que « le rôle des villes est, et sera, de plus en plus important. Nous voulons le réaffirmer, le promouvoir et le faire reconnaître avec toutes les responsabilités qui pèsent sur chacun de nous. C'est notre ambition majeure ».

« Toutefois, un Manifeste à lui seul ne peut suffire. Nous, les villes, devront prendre l'initiative afin de le mettre en œuvre concrètement. » a déclaré Henk Kool, Vice-Maire de la Haye et Vice-Président d'Eurocités, s'adressant aux membres du Congrès à l'occasion de la présentation de la Charte urbaine.

Dans sa recommandation et sa résolution adoptées le 29 mai 2008, le Congrès en appelle aux autorités locales et aux gouvernements pour traduire les principes posés par ce manifeste dans leurs actions et politiques publiques pour bâtir en Europe des villes durables et solidaires au service de nos citoyens.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)